

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°25S0044 - Installation de brise soleil à l'école de musique IVAN RENAR - Avenant n° 1 ajout de prestations supplémentaires

N° : VA_DEC2026_199
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2194-2, R2194-3, R2194-4 et R2194-7 du Code de la Commande publique,

décidons

De conclure avec la société CG MENUISERIE située à MARQUETTE-LEZ-LILLE (59520), titulaire du marché n°25S0044 « Installation de brise soleil à l'école de musique IVAN RENAR », un avenant n° 1 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires.

Montant initial du marché : 53 489,87 € HT

Avenant n°1 : 7 853,30 € HT représentant une hausse de 14,68%.

Nouveau montant du marché : 61 343,20 € HT représentant une hausse de 14,68%.

Imputation budgétaire : 2031.422. 2200.ECOLMUS

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 13 mars 2026

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20260101-218480A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 17 mars 2026

